

Protocole sanitaire édition 2021

Le protocole sanitaire de l'académie s'appuie sur le protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs avec hébergement mis en place par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Maintien des gestes barrières

1- Distanciation physique

Pendant la durée de l'académie, il sera demandé aux professeurs, aux membres de l'équipe d'encadrement ainsi qu'aux stagiaires de maintenir les distanciations physiques (1 mètre entre les personnes avec masque, 2 mètres sans masque).

Il sera également demandé d'éviter les regroupements et les « embouteillages » dans les lieux communs (salle de cours, couloirs, réfectoire et sanitaires).

A l'internat, les lits superposés seront utilisés de manière que les stagiaires y soient couchés tête-bêche.

2- Lavage des mains

Celui-ci sera essentiel et à réaliser le plus souvent possible avec du savon ou à défaut avec une solution hydroalcoolique.

Du gel hydroalcoolique sera à disposition à l'entrée des salles de cours et de répétitions, à l'entrée des sanitaires, de l'internat et du réfectoire.

3- Le port du masque.

Le port du masque grand public catégorie 1 ou masques chirurgicaux sera obligatoire pour toutes les activités réalisées en espace clos.

Les élèves, professeurs et encadrants pourront le retirer en respectant les distances dans les salles de cours.

Il est demandé aux stagiaires de prévoir un stock de masques (4 par jour) ainsi qu'un flacon de gel pour toute la durée de l'académie.

4- **Nettoyage des locaux**

Concernant les parties communes, le nettoyage désinfectant sera effectué chaque jour par l'équipe encadrante et l'aération des salles et des chambres à l'internat plusieurs fois par jour.

TEST et PASS SANITAIRE - Vigilances des familles, des professeurs, de l'équipe d'encadrement et des stagiaires

Stagiaires en pension complète

- Mineur : **test** de moins de 48h (PCR ou antigénique) **fortement recommandé en début de stage**
- Majeur : **Pass sanitaire obligatoire** (schéma vaccinal complet ou test (PCR ou antigénique) de moins de 48h à présenter **en début de stage**

Stagiaires en demi-pension

- Mineur : **test** de moins de 48h (PCR ou antigénique) **fortement recommandé en début de stage**
- Majeur : **Pass sanitaire obligatoire** (schéma vaccinal complet ou test (PCR ou antigénique) de moins de 48h à présenter **en début de stage**.

Ensuite, deux cas de figure pour les personnes majeures :

- Personnes vaccinées : garder le pass sanitaire sur soi, pas de test à prévoir
- Personnes non vaccinées : prévoir des tests pour accéder au lycée, aux concerts

Les familles joueront un rôle essentiel, celles-ci s'engagent à ne pas amener leurs enfants sur le lieu de l'académie en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid 19 chez le stagiaire ou dans la famille. Les parents sont invités à prendre la température des stagiaires avant leur venue

Si un stagiaire, un professeur ou un encadrant est un cas avéré de Covid 19 pendant l'académie, celui-ci sera isolé au lycée (ou à la maison pour les demi-pensionnaires) ainsi que toutes les personnes ayant été en contact avec celui-ci.

L'équipe Viva'cuivres